



Circulaire 7984

du 24/02/2021

Enseignement fondamental ordinaire - Dépêche-encadrement - disponible dans PRIMVER en format PDF - Suppression de l'envoi en format papier

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 10/02/2021
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Circulaire détaillant la nouvelle procédure d'accès aux dépêches via l'application PRIMVER.
-----------------------	---

Mots-clés	ACM, ENCADREMENT, DEPECHE, PRIMVER
-----------	------------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel ordinaire Primaire ordinaire

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les VérificateursLes Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'enseignement obligatoire, Fabrice Aerts-Bancken, Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
GOOSSENS Marc	DGEO - Direction de l'organisation des établissements d'enseignement fondamental ordinaire	02/690.84.13 marc.goossens@cfwb.be
MOULIERAC Audrey	DGEO - Direction de l'organisation des établissements d'enseignement fondamental ordinaire	02/690.84.03 audrey.moulierac@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que les documents relatifs au cadre d'emploi des écoles fondamentales ordinaires, communément appelés « dépêches-encadrement », ne seront plus envoyés par courrier postal.

Dorénavant, les dépêches validées seront exclusivement consultables dans l'application PRIMVER.

Dès qu'une dépêche est validée par le service administratif, un courriel sera automatiquement envoyé à l'école et à son Pouvoir organisateur pour les informer que le document est disponible dans l'application PRIMVER.

La dépêche est un document au format PDF. L'icône PDF apparaîtra sur le premier écran de PRIMVER, à côté de la date de validation du dossier. En cliquant sur l'icône, vous pouvez ouvrir le document, le consulter et l'enregistrer où vous le souhaitez.

RÉSULTAT DE LA RECHERCHE				
9 dossier(s) trouvé(s)				
Date du dossier	Type de dossier	Statut du dossier	Date de transfert à l'administration	Date de validation
01/09/2020	Structure au 01/09/2020	Dossier validé	03/09/2020	12/10/2020
01/09/2020	Encadrement au 01/09/2020	Dossier validé	15/09/2020	25/01/2021
30/09/2020	Structure au 30/09/2020	Dossier validé	01/10/2020	13/10/2020
30/09/2020	Population scolaire au 30/09/2020	Dossier validé	07/10/2020	11/01/2021
01/10/2020	Encadrement au 01 octobre 2020	Dossier validé	14/10/2020	08/02/2021
30/11/2020	Augmentation de cadre maternel du 30/11/2020			
15/01/2021	Population scolaire au 15/01/2021	Dossier à l'administration	21/01/2021	
16/01/2021	Encadrement au 16/01/2021			
18/01/2021	Augmentation de cadre maternel du 18/01/2021	Dossier à l'administration	21/01/2021	

Adresse « e-mail » administrative de l'école et du PO

Les messages informant de la disponibilité des dépêches dans PRIMVER seront envoyés exclusivement sur l'adresse email administrative :

- de l'école (ECXXXXXX@adm.cfwb.be)
- du Pouvoir organisateur (POXXXXXX@adm.cfwb.be).

Il est donc important d'avoir une adresse active et de la consulter régulièrement.

Comment configurer la boîte mail administrative ?

Les différentes étapes de la configuration du logiciel de messagerie sont disponibles en cliquant sur [ce lien](#).

Comment récupérer un mot de passe oublié ?:

La récupération du mot de passe de votre boîte mail administrative se fait exclusivement par mail, via l'adresse **update@enseignement.be**.

Les éléments suivants sont à joindre à cette demande :

- une **copie du recto de la carte d'identité soit du directeur, soit du responsable du Pouvoir organisateur**.
- le numéro FASE de l'établissement **ou** du Pouvoir organisateur,
- l'adresse email publique de l'établissement **ou** du Pouvoir organisateur à laquelle le nouveau mot de passe vous sera envoyé (**autre que l'adresse email administrative concernée par la demande**).
- l'adresse **postale** de l'établissement **ou** du Pouvoir organisateur.

Une demande peut être faite par **une tierce personne** (direction/secrétariat/informaticien) mais le directeur ou le président du Pouvoir organisateur devra être en copie du courriel envoyé.

Mes services restent à votre disposition pour toute question sur la présente circulaire.

Le Directeur général,

Fabrice AERTS-BANCKEN